

Monsieur le Recteur, mesdames messieurs

Ce CTA de rentrée s'ouvre dans un contexte de profonde tristesse mais aussi de colère de la profession suite au suicide de notre collègue Christine Renon, directrice de l'école Méhul à Pantin.

Le management tue dans l'Éducation nationale, comme à France Télécom ou à la SNCF. La souffrance au travail existe bel et bien. Elle touche l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, toutes et tous exposé-e-s à des conditions de travail pathogènes. Au delà de la quantité c'est bien l'organisation du travail et le manque d'écoute et de reconnaissance qui tue.

Lors de l'hommage qui a été rendu à Christine jeudi dernier à Pantin, aucun-e représentant-e de l'institution n'a daigné se présenter : ni ministre, ni recteur, ni DASEN. Jean-Michel Blanquer n'est même pas capable dans son message écrit tardivement sur Twitter de nommer notre collègue et mettre des mots sur la réalité : le suicide d'une enseignante sur son lieu de travail en raison de de ses conditions de travail

Nous n'accepterons pas de retour à la normale après un tel événement !

Dans les lettres qu'elle a laissées, Christine Renon pointe l'autoritarisme, l'infantilisation, l'humiliation, l'intimidation, les pressions hiérarchiques qui affectent le travail des personnels et dégradent les conditions de travail. Si l'émotion est si forte, comme en témoignent les nombreux enseignants rassemblés hier dans l'académie à l'occasion du CHSCT, c'est que beaucoup de nos collègues se sont retrouvés dans les mots de Christine et de sa description de ses journées ubuesques, de ces tâches administratives vides de sens.

L'institution est responsable ! Il est essentiel de rappeler ici le devoir de protection des agent-e-s qui incombe à l'administration. Comme le prévoit le Code du travail, l'Éducation nationale a des responsabilités et se doit en tant qu'employeur de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

SUD éducation Créteil revendique la reconnaissance immédiate des suicides liés au travail et exige que chaque suicide soit porté sans délai à la connaissance d'un CHSCT et des organisations syndicales.

Nous demandons au Ministre que cesse la mise en place d'organisations du travail pathogènes et réclamons de réelles mesures de prévention et de protection des personnels afin d'éviter que ce genre de drame ne se reproduise.

"Il n'y a pas une ambiance délétère en cette rentrée, au contraire", assurait Jean-Michel Blanquer lors de sa conférence de presse de rentrée "Les jeunes concernés vont avoir une rentrée magnifique grâce à ces réformes", et "la très grande majorité des écoles, collèges et lycées de France – – n'auront aucun problème [lundi]", ajoutait-il. Pourtant, du côté d'une grande partie des élèves et des collègues de l'académie c'est un autre son de cloche que l'on a entendu.

Dans de trop nombreux lycées cette rentrée s'est faite dans une grande confusion en raison des dysfonctionnements liés à la réforme que nous avons pourtant pointés depuis de longs mois. C'est le cas par exemple au lycée international de l'est parisien (à Noisy-le-Grand), où la rentrée s'est déroulée sans emploi du temps fonctionnel : il a fallu attendre le dimanche 8 septembre après l'aide de 4 expert.e.s du rectorat et 4 moutures d'emploi du temps différentes pour s'assurer que les élèves n'aient pas maths et EPS en même temps (par exemple), que les TP soient bien assurés (conformément aux épreuves du bac) et que les groupes des élèves correspondent à leurs options.

Nous avons recensé près de 40 lycées dans lesquels la rentrée s'est déroulée de façon chaotique. Face à ces situations nos collègues se sont mobilisés et mis en grève pour vous alerter et pour obtenir davantage de moyens comme au lycée Angela Davis de Saint Denis, au lycée Utrillo de Stains, au lycée Mozart du Blanc-Mesnil, au lycée Germaine Tillon du Bourget, au lycée Condorcet de Montreuil, au lycée Jean Renoir de Bondy

Nous nous inquiétons également du manque de matériel dans certains lycées professionnels où des tablettes (obligatoires) faisant office de manuels n'ont toujours pas été livrées comme par exemple à Cachan.

Cette rentrée 2019 a également vu des reculs inquiétants quant aux conditions d'emploi des personnels non titulaires de l'académie. Nous connaissons tous et toutes les dysfonctionnements qui ont eu lieu à la rentrée dans l'affectation des non-titulaires enseignants. Alors que nous considérons les promesses d'embauche du mois de juin 2018 comme une avancée pour les personnels, la situation s'est dégradée cette année puisque 1650 collègues ont reçu des courriers leur indiquant que leur contrat à l'année ne serait pas renouvelé. Or une partie d'entre eux et elles, se sont finalement vu-e-s proposer des contrats à l'année, une autre partie s'est vue proposer des contrats courts qui seront sans doute renouvelés au fur et à mesure de l'année et une dernière partie se retrouvent encore sans contrat. Pendant ce temps tout au long du mois de septembre on comptait plusieurs postes vacants à la rentrée dans chaque établissement.

SUD éducation revendique le réemploi sur des contrats à l'année de tous ces personnels, en effet, l'enchaînement de contrats courts aggrave leur précarité, or on sait dans les matières où il n'y a plus de TZR qu'il y aura des besoins tout au long de l'année. De plus, les classes sont saturées, il faut ouvrir des classes et recruter ces collègues laissés sur le carreaux.

Le fiasco de la rentrée a montré que les modalités d'affectation des personnels ne sont pas acceptables : les demandes de maintien n'ont pas été respectées, des personnels bénéficiant de RQTH n'ont toujours pas été renouvelés dans des matières qui ont pourtant largement recrutées comme les mathématiques, et on le répète les contractuels bénéficiant du dispositif « le choix de l'école » (ex Teach for france) ont été affectés avant les non-titulaires enseignant déjà depuis plusieurs années dans l'académie. Enfin le rectorat a affirmé affecter en priorité les personnels communautaires, SUD éducation s'oppose à cette consigne qui discrimine une partie des personnels en fonction de leur nationalité. Cela n'est pas tolérable.

Pour toutes ces raisons, il est primordial que le rectorat se décide à organiser des commissions d'affectation paritaires pendant l'été afin de procéder à l'affectation des non-titulaires et de garantir une rentrée sans postes vacants.

Nous nous inquiétons de la gestion de plus en plus inhumaine des ressources humaines dans notre académie : en effet, les personnels non titulaires non affectés n'ont pas été reçus à la rentrée, ils et elles ont du attendre pour recevoir leurs attestation pôle emploi retardant de fait le versement de leurs ARE. Le rectorat ne peut pas se comporter de la sorte avec les personnels.

De même, les personnels contractuels assistants sociaux ont attendre la fin du mois de septembre pour recevoir leurs contrats alors qu'ils avaient déjà été recruté-e-s et que les postes étaient vacants.

L'institution doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux services rectoraux et départementaux de travailler correctement. On s'aperçoit que ceux sont les personnels non titulaires qui subissent les premiers les effets de ces désorganisations dues aux manques criants de moyens.

La situation n'est guère plus réjouissante du côté des personnels AESH qui, malgré l'élaboration d'une nouvelle circulaire, n'ont pas encore signé leur contrat de 3ans. Pour SUD éducation ces contrats de 3ans doivent être accompagnés d'avancées salariales, c'est-à-dire de véritables

augmentations de salaire au cours de la carrière.

De plus, nous sommes inquiets de la mise en place des PIALs et de la mutualisation forcée des personnels AESH. Les logiques de rentabilité qui président à cette mutualisation créent des situations anti-pédagogiques avec des élèves qui peuvent être suivies par 3 AESH et une multiplication du nombre d'élèves par AESH.

SUD éducation dénonce cette stratégie qui consiste à presser les personnels comme des citrons. Nous vous alertons aujourd'hui sur la situation de souffrance des personnels qui subissent l'arbitraire de la politique salariale du rectorat.

2- Ressources humaines : violences sexuelles et sexistes au travail

Enfin nous profitons de ce CTA pour vous alerter de situations qui devraient selon les dires du président Macron participer d'une priorité de son mandat : il s'agit de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Or, les situations de collègues qui ont osé dénoncé des violences sexistes ou sexuelles montrent que la circulaire du 9 mars 2018 n'est pas appliquée dans l'académie de Créteil. Il n'y a aucun dispositif de prévention ni d'accompagnement des collègues qui signalent des violences sexistes ou sexuelles. Lorsqu'une collègue a demandé la protection fonctionnelle suite à la plainte pour viol déposée à l'encontre d'un collègue l'an passé, celle-ci est restée un mois sans aucune réponse de l'administration.

Pour SUD éducation il y a urgence à construire des protocoles d'accompagnement des victimes et de formation des personnels y compris des élu-e-s et des personnels d'encadrement. On ne peut accepter qu'une inspectrice qui enquête sur un cas de harcèlement sexuel dans un collège demande à une des victimes comment elle était habillée ce jour-là !

L'impunité dont bénéficie les agresseurs sur nos lieux de travail ne peut plus durer et l'administration doit cesser de couvrir les violences sexuelles et sexistes au travail par son refus d'agir.